

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 Septembre 2018

L'an 2018 et le 4 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, FUSELLIER Nathalie, GRÉGOIRE Valérie, RIQUIN Sandra, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROSBOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusée ayant donné procuration : Mme TARDIVEL Jacqueline à M. MOREAU Étienne.

Excusée : Mme DESMARRES Sandrine.

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 17
Présents : 15

Date de la convocation : 30/08/2018
Date d'affichage : 30/08/2018

A été nommé secrétaire : M. FONTENY Yann.

Précédemment à la matinée "Portes Ouvertes" devant se dérouler le samedi 08 septembre dans les locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance, les membres du Conseil Municipal se retrouvent sur le site dès 20 H 00 afin d'en effectuer ensemble la visite.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion précédente du 03 juillet 2018.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Travaux supplémentaires dans le cadre de la restructuration et de l'extension des locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance : Réfection du mur de l'école
Sté TERRASSEMENTS JUSTEAU

4 258,19 € H.T., soit 5 109,83 € T.T.C.

Fourniture d'un extincteur, d'un coffret d'extincteur, d'une couverture anti-feu, d'un panneau signalétique « vanne gaz », d'un plan d'intervention et d'un plan d'évacuation pour le restaurant scolaire
Extincteurs Nantais

563,56 € H.T., soit 676,27 € T.T.C.

Taille et débroussaillage des massifs rue Moreau
ESNAULT Parcs & Jardins Création

1 236,90 € H.T., soit 1 484,28 € T.T.C.

Rabotage, réglage et reprofilage de la chaussée + réalisation d'un bicouche lieu-dit « La Vrillère »
PIGEON TP

8 310,40 € H.T., soit 9 972,48 € T.T.C.

Fourniture et mise en œuvre de GNTb 0/20 + fourniture et pose de bordures + réalisation d'un bicouche lieu-dit « Les Plantes »
PIGEON TP

11 174,45 € H.T., soit 13 409,34 € T.T.C.

Fourniture et mise en œuvre de GNTb 0/20 + réalisation d'un bicouche parking rue de Mouliherne / réalisation d'un bicouche rue Pierre Chapron

PIGEON TP

5 069,79 € H.T., soit 6 083,74 € T.T.C.

Travaux supplémentaires dans le cadre de la restructuration et de l'extension des locaux du restaurant scolaire et de l'accueil petite enfance : Création d'un faux plafond (ou d'un plancher haut)

MARANDEAU CHIGNARD

1 728,09 € H.T., soit 2 073,71 € T.T.C.

Acquisition d'un tableau blanc interactif et d'un projecteur 3LCD + souscription d'un contrat de maintenance

SCIPLINE

1 864,00 € H.T.

Fabrication et pose d'une clôture barreaudage aluminium pour l'aménagement des abords du patio du restaurant scolaire

BROUTIN ALU

9 315,00 € H.T., soit 11 178,00 € T.T.C.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration acoustique de la salle des fêtes

GANTHA

3 750,00 € H.T.

(non compris le coût du diagnostic structurel de charpente et le coût du bureau de contrôle)

Travaux de marquage au sol : Création d'un terrain de football et d'un circuit éducatif sous la forme d'une piste cyclable

ESVIA

992,00 € H.T., soit 1 190,40 € T.T.C.

Entretien de la vitrerie intérieure et extérieure du restaurant scolaire, du groupe scolaire et de la bibliothèque

Arènis

1 240,00 € H.T., soit 1 488,00 € T.T.C.

1 - Refacturation des heures du personnel communal effectuées pour le compte du SIEA

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la refacturation des heures du personnel communal effectuées pour le compte du SIEA, sur la base du taux horaire (année N-1) de l'agent.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Refacturation des frais administratifs au SIEA

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la refacturation des frais administratifs suivants au SIEA :

- photocopies,
- téléphonie,
- fournitures de bureau,
- affranchissements postaux,
- location de la boîte postale,
- maintenance informatique et logicielle,
- produits et fournitures d'entretien pour la saison de pêche.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Refacturation des heures du personnel communal effectuées pour le compte du CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la refacturation des heures du personnel communal effectuées pour le compte du CCAS, sur la base du taux horaire (année N-1) de l'agent.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Refacturation des frais administratifs au CCAS

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la refacturation des frais administratifs suivants au CCAS :

- photocopies,
- téléphonie,
- fournitures de bureau,
- affranchissements postaux,
- location de la boîte postale,
- maintenance informatique et logicielle.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

5 - Heures complémentaires

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal, qu'à la demande de la Trésorerie, une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et contractuels de la collectivité, doit être prise.

Considérant que le personnel du restaurant scolaire et des écoles peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services, Considérant que les heures complémentaires sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent, Considérant que la rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte le temps de travail additionnel effectivement accompli.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures complémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et contractuel de la collectivité.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

6 - Régie d'avance pour menues dépenses

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de la décision du Maire prise en date du 07 décembre 1995 et instituant une régie d'avance pour le paiement des menues dépenses suivantes :

- achats de timbres,
- achats de petits matériels.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'ajouter au champ des dépenses remboursables, celles à caractère alimentaire.

Ainsi, l'acte constitutif de la régie d'avance est modifié comme suit :

Article 1er - Il est institué, auprès de la Commune de Vernantes, une régie d'avance pour le paiement des menues dépenses suivantes :

- achats de timbres,
- achats de petits matériels,
- achats de denrées alimentaires.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de Vernantes.

Article 3 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 450,00 €.

Article 4 - Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction.

Article 5 - Le régisseur sera désigné par le Maire, sur avis conforme du Receveur.

Article 6 - Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

7 - Motion de soutien contre la fermeture du Centre des Finances Publiques de Longué-Jumelles

La Direction Départementale des Finances Publiques envisage de nouvelles fermetures de centres de finances publiques dès 2020, dont celui de Longué-Jumelles.

Il est proposé à l'assemblée le vote d'une motion qui sera transmise à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, aux syndicats et aux communes rattachées au centre de Longué-Jumelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote et à la majorité (16 votants : 15 voix favorables au refus du projet de fermeture - 1 bulletin blanc) :

- **REFUSE** le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques à Longué-Jumelles,
- **ÉMET** les vœux de :

- maintenir les services nécessaires au recouvrement des impôts,
- maintenir la présence du comptable public sur le site de Longué-Jumelles,
- maintenir les moyens nécessaires pour permettre au centre de Longué-Jumelles de poursuivre

l'ensemble de ses missions actuelles et notamment celle de jouer pleinement son rôle de conseil auprès des particuliers et collectivités,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

À la majorité (pour : 15 contre : 0 bulletin(s) blanc(s) : 1)

8 - Renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie

Suite à l'estimation par la Commune de Vernantes du nouveau loyer de la caserne de gendarmerie, les services de France Domaine ont été saisis afin d'établir la valeur locative de cet ensemble immobilier qui a été fixée à 90 939,00 € par an et ce à compter du 16 mars 2018 ; sa périodicité de révision étant triennale.

À l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

9 - Journées du Patrimoine

Les Journées du Patrimoine se dérouleront cette année les samedi 15 et dimanche 16 septembre ; la Mairie-Église étant visitable les deux jours entre 9 h 00 et 17 h 00 et la visite des autres sites (lavoir, monument de la guerre 1870 et four à pain) pouvant se faire librement tout au long de la journée.

Questions diverses :

Le dimanche 23 septembre, se déroulera la 4ème édition de l'exposition artistique "Clic-clac, Croque & Art" en la mairie-église et la bibliothèque de Vernantes et la salle des fêtes de Vernoil.

Les travaux de viabilisation des lots constituant la première tranche du "Domaine de La Dustrie" devraient débiter à la mi-octobre.